

SUPPLÉMENT DE DIPLÔME (*)
Espagne

DÉSIGNATION DU DIPLÔME (langue d'origine: ES)
TÉCNICO SUPERIOR DE INSTALACIONES ELECTROTÉCNICAS

TRADUCTION DE LA DÉSIGNATION DU DIPLÔME (français)
TECHNICIEN SUPÉRIEUR D'INSTALLATIONS ÉLECTROTECHNIQUES

DESCRIPTION DU PROFIL PROFESSIONNEL

Compétence générale

Développer des appareils et des installations de distribution d'énergie électrique à moyenne et basse tension (MT et BT) et des centres de transformation (CT), des installations singulières et d'automatisation de bâtiments d'habitations, commerciaux et industriels, en partant des cahiers des charges techniques et économiques accordés avec le client. Coordonner et superviser l'exécution, la mise en service, la vérification et la maintenance de ces installations, optimisant les ressources humaines et les moyens disponibles, avec la qualité requise et dans les conditions de sécurité et de normalisation en vigueur. Ce technicien agira, le cas échéant, sous la supervision d'architectes, ingénieurs ou maîtres et/ou licenciés ou aides architectes, techniciens supérieurs ou diplômés.

Unités de compétence

1. Développer et maintenir des appareils et des installations de distribution d'énergie électrique à moyenne et basse tension (MT et BT) et des centres de transformation (CT)
2. Développer et maintenir des installations singulières dans l'environnement des bâtiments
3. Développer et maintenir des appareils de contrôle automatique et des installations automatisées pour habitations et bâtiments
4. Organiser, gérer et contrôler l'exécution et la maintenance des installations électroniques
5. Assurer l'administration, la gestion et la commercialisation d'une petite entreprise ou d'un atelier.

EMPLOIS POUVANT ÊTRE OCCUPÉS PAR LE TITULAIRE DE CE DIPLÔME

Occupations ou postes de travail

Projeteur de : lignes électriques de distribution d'énergie électrique à moyenne et basse tension et des centres de transformation. Installations d'électrification en basse tension pour habitations et bâtiments. Installations singulières (antennes, téléphonie, interphonie, mégaphonie, sécurité et énergie solaire photovoltaïque) pour habitations et bâtiments. Installations automatisées, « domotiques » et de gestion technique pour habitations et bâtiments. Technicien de supervision, vérification et contrôle d'appareils et d'installations électro-techniques.

(*) Note explicative

Ce document est conçu comme un complément d'information du diplôme en question; il n'a cependant aucune validité juridique en soi. La structure de cette description a été établie en application des Décisions du Conseil 93/C 49/01 du 3 décembre 1992 sur la transparence des qualifications professionnelles, et 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle de la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs (09/08/01). L'autorité qui délivre ce supplément de diplôme peut laisser en blanc toute case de celui-ci qu'elle estime non pertinente.

Nom et nature de l'entité émettrice du diplôme MINISTERIO DE EDUCACIÓN, CULTURA Y DEPORTE (Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports) (Administration Générale de l'État)	Identification de l'administration nationale ou régionale compétente pour accréditer ou reconnaître le diplôme (Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports) (Administration Générale de l'État) Organe compétent de la Communauté Autonome (Administration Régionale)
Niveau du diplôme au pays émetteur Formación Profesional de Grado Superior (CNED 51 H – Degré Supérieur de Formation Professionnelle Spécifique et équivalents, Arts Plastiques et Dessin et Sportives)	Échelle de qualification/système d'évaluation pour obtenir le diplôme Norme de base du Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports du 21 juillet 1994. Modules professionnels : qualification sur 10 (5 reçu) - Formation aux Centres de Travail : passable/insuffisant - Système d'évaluation continue
Accès au niveau supérieur d'éducation ou de formation <ul style="list-style-type: none"> - Diplôme d'engins navals - Diplôme de navigation maritime - Diplôme d'Optique et Optométrie - Diplôme de radio-électronique navale - Aide Architecte - Technicien Supérieur Aéronautique (toutes les sections) - Technicien Supérieur Agricole (toutes les sections) - Technicien Supérieur de Génie Industriel - Technicien Supérieur Forestier (toutes les sections) - Technicien Supérieur Industriel (toutes les sections) - Technicien Supérieur d'Informatique de Gestion - Technicien Supérieur d'Informatique de Systèmes - Technicien Supérieur de Mines (toutes les sections) - Technicien Supérieur Naval (toutes les sections) - Technicien Supérieur de Travaux Publics (toutes les sections) - Technicien Supérieur de Télécommunication (toutes les sections) 	Conventions internationales
Base légale : Loi Organique Générale du Système de l'Éducation 1/1990 du 3 octobre, Loi Organique 5/2002 du 19 juin sur les Qualifications et la Formation Professionnelle, Décret Royal 676/1993 du 7 mai, Décret Royal 777/1998 du 30 avril DÉCRET ROYAL n° 620/1995 du 21 avril (Journal Officiel de l'État BOE 09/08/95)	

VOIES D'ACCÈS AU DIPLÔME OFFICIELLEMENT RECONNUES

Type de formation professionnelle suivie	Pourcentage du programme formatif total (%)	Durée <i>Heures/semaines/mois/années</i>
* Dans un Lycée d'Enseignement Secondaire (IES) ou des établissements de formation agréés, comprenant des modules de formation à caractère théorique-pratique et la Formation aux Centres de travail <ul style="list-style-type: none"> - Administration, gestion et commercialisation dans la petite entreprise - Qualité - Développement de projets de produits électroniques - Développement et construction de prototypes électroniques - Électronique analogique - Électronique de systèmes - Formation dans un Centre de Travail - Formation et Orientation du Travail - Logique numérique et micro-programmable - Maintenance d'appareils électroniques - Relations dans le milieu du travail - Techniques de programmation 	<i>Durée totale de la formation jusqu'à l'obtention du diplôme</i>	2000 heures

Conditions d'accès requises

Posséder le Diplôme de Baccalauréat ou un diplôme équivalent aux effets de l'accès à l'enseignement.

Posséder le Certificat de l'examen d'accès.

Information supplémentaire

<http://www.educacion.es>